

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 06 février 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	1
non participé au vote	0
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

Aujourd'hui 6 février 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 janvier 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Michael VIVIER - M. Noël BELLIOU - Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIT EXCUSEE

Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) –

ETAIENT ABSENTS

M. Christian BAYLE – Mme Maryvonne LAURENT – M. Jean-François HEROUARD -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

2020.18

**AVIS SUR LA CESSION PAR EPF A L'AGGLOMÉRATION DE GRAND COGNAC
D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BH356 SITUÉE
SUR LE SITE DE L'ANCIEN HÔPITAL**

Dans le cadre de la convention projet conclue avec la Ville de COGNAC, l'EPF a acquis les parcelles sur le site de l'ancien hôpital et les terrains VERALLIA.

GRAND COGNAC a fait part de son intérêt pour l'acquisition d'une partie des bâtiments de l'ancien hôpital, pour agrandir ses bureaux, au prix de 610 000 € hors taxes.

La Commission Aménagement du Territoire a donné un avis favorable le 11 décembre 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AR PREFECTURE

016-211601026-20200206-CH_2020_18-DE

Regu le 14/02/2020

2020.18
nomenclature : 3.2


VALIDE le prix de cession par l'EPF Nouvelle Aquitaine de la parcelle cadastrée BH 356 (issue de la division de la parcelle BH 351) pour partie, au prix de 610 000 € hors taxes (610 000 € TTC), au profit de la l'Agglomération de GRAND COGNAC.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS